

# BULLETIN MUNICIPAL ST MAURICE EN CHALENCON



*Le mot du maire,*

*2014 s'éteint, 2015 s'allume, nous ne pouvons nous souhaiter le meilleur sachant que pour beaucoup d'entre nous 2014 n'aura pas été à la hauteur de nos souhaits.*

*La nature voudrait-elle réveiller nos consciences ? Tous ces dégâts d'orage au fil des mois nous renverraient-ils pas au fait que nous ne sommes pas les maîtres en ce bas monde ?*

*Mais n'y a-t-il pas une autre réflexion à mener ? Si ces événements exceptionnels deviennent réguliers, si nous devons subir chaque année les assauts à répétition de pluies diluviennes alors il faudra mettre en place un plan de sauvegarde communal, des effectifs volontaires afin de réagir rapidement et limiter les dégâts car un fossé débouché à temps, une grille de regard ouverte ou une coupe d'eau créée au dernier moment peuvent avoir des conséquences salvatrices.*

*Mais le rayon de soleil, c'est la découverte de gens qui, face aux éléments déchaînés, restent présents, solidaires et prennent sans rien dire leur part de labeur ; à eux, merci, merci.*

*Allez, balayons tous ces mauvais souvenirs, 2015 doit nous donner l'envie de ne rien lâcher, d'être volontaire sur le terrain, dans nos petites communes, mais aussi à Privas, grand lieu de la messe capcasienne.*

*Et puis, on est en Ardèche, l'air est encore convenable, respirez un grand coup (c'est encore gratuit) et prenez bien soin de vous et de vos proches.*

*Très bonne année 2015.*

*Denis BERAUD*



des équipements structurants relève désormais d'une gestion mutualisée entre les communes.

Avec une centaine d'agents techniques et administratifs dédiés à son fonctionnement, accompagnée par de nombreux partenaires, la Communauté d'Agglomération gère ainsi un ensemble de compétences et de services qui s'inscrivent dans le quotidien des habitants.

Ses compétences :

- Développer l'économie et aménager des zones d'activités
- Aménager l'espace communautaire, organiser les transports collectifs, participer au schéma de cohérence territoriale (scot)
- Agir pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées et handicapées
- Proposer une programmation culturelle intercommunale
- Proposer un service public d'assainissement collectif et non collectif
- Collecter et traiter les déchets ménagers et assimilés
- Construire, aménager, entretenir et gérer les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

## Comment fonctionne-t-elle ?

La Communauté d'Agglomération s'organise autour d'instances de décision, de réflexion et de concertation : le Conseil communautaire, le Bureau et les Commissions.

Lors des réunions publiques du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération, 59 Conseillers communautaires représentent les 35 communes membres ; chaque commune est représentée au sein du Conseil communautaire par 1 ou plusieurs Conseillers, en fonction du nombre d'habitants de la commune.

C'est le Bureau – la Présidente, 13 Vice-présidents et 7 conseillers délégués – qui prépare et instruit les dossiers soumis au vote du Conseil communautaire. En complément, 6 Commissions permanentes de travail thématiques ont été créées pour proposer des lieux de propositions et d'échanges.

## Nos coordonnées :

Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche

Adresse postale : 1 rue Serre du Serret, BP 337, 07003 PRIVAS Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07

Courriel : [agglo@privas-centre-ardeche.fr](mailto:agglo@privas-centre-ardeche.fr)

Toutes nos infos sur : [ww.privas-centre-ardeche.fr](http://ww.privas-centre-ardeche.fr)

Suivez-nous sur Facebook et Twitter !



# La Communauté d'Agglomération Privas-Centre Ardèche (suite...)



Au delà de la présentation générale de notre établissement public que vous avez pu lire en pages précédentes, quelques mots sur son fonctionnement au quotidien...

En place depuis le 1er janvier 2014, la CAPCA donne parfois l'impression de faire du « surplace », de ne pas proposer des actions « lisibles » et « visibles »... Il est vrai que les débats « politiques » ont souvent occulté les actions concrètes et que la

mouvance de droite est passée experte en la matière !! Le dernier exemple en date concerne l'adoption du rapport de la C.L.E.C.T (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Il faut savoir que la Communauté est désormais chargée de percevoir les contributions correspondantes à l'ancienne taxe professionnelle et que la C.L.E.C.T doit déterminer les montants revenant aux communes, en fonction des compétences transférées ou non à la Communauté...En conséquence, un bureau d'étude a été missionné pour cette évaluation, lequel Il rendu son rapport il y Il quelques semaines ; pour être adopté le rapport doit recueillir en conseil communautaire l'unanimité, ce qui fut le cas lors d'un conseil fin novembre, l'ensemble des délégués arrivant à un consensus de bonne augure... A l'issue de cette première phase, ce sont les conseils municipaux des 35 communes qui devaient délibérer, et là aussi l'unanimité des communes était requise... Alors que le plus difficile semblait être fait, surprise de taille avec le rejet du rapport par le conseil municipal de St Julien du Gua, plus exactement par son maire, Denise NURY, qui pour le voter demandait une « enveloppe » de 30 000 € ! ( à noter que cette élue irresponsable avait voté le rapport au premier conseil...) De fait, aujourd'hui c'est le droit commun qui va s'appliquer, La C.A.P.C.A bénéficiera de cette manne, et de nombreuses communes vont être ainsi mises en sérieuse difficulté, avec des recettes énormes qui ne rentreront pas... Merci Madame NURY...

Un espoir quand même, un texte de loi est en discussion au parlement pour abroger le vote à l'unanimité et le remplacer par une majorité qualifiée...

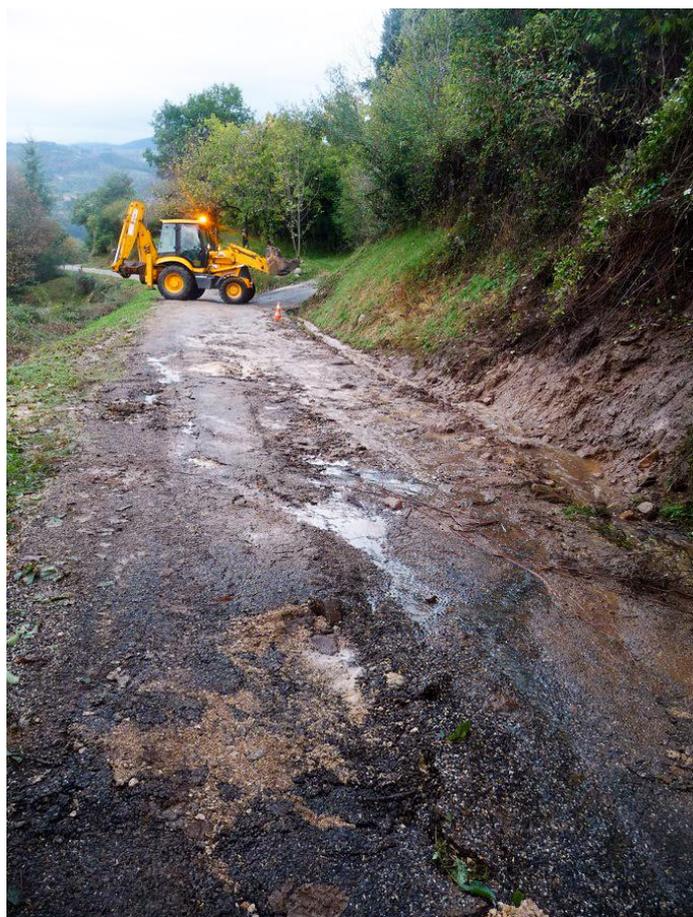
Délégué à la CAPCA,  
Jean-Claude PIZETTE.

# Travaux réalisés, en cours de réalisation et en projet

2014 n'a pas été de tout repos. Toute l'équipe s'est vite mise au travail et, en cette fin d'année, nous constatons de bons résultats dans l'avancement de nos chantiers mais le reste à réaliser paraît énorme.

Nous avons d'abord suivi et soutenu divers projets communaux et inter-communaux :

- Installation d'un système de chloration sélectif du bassin de Seilleron
- Assainissement semi-collectif du hameau de Trouiller
- Travaux de réorganisation et de rénovation du cimetière de Chalencon
- Associations Centrales Villageoises du Val d'Eyrieux
- Soutien des écoles voisines et reconduction des subventions de 29 associations communales et autres à hauteur de 2 710 euros
- Aménagement des réseaux EDF et Telecom autour de la mairie
- Adduction d'eau Granges de Prelles et Bonores attendue depuis 30 ans !



Nos voiries ont souffert, nous avons essayé de faire front au mieux de nos moyens avec, entre autres, la remise en état du pont de la Vise, réfection à neuf de l'accès à Moulinas, canalisation des eaux pluviales aux Tourtoux.

Nous avons travaillé sur une partie de nos fossés et un plan d'entretien annuel débutera en 2015.

Nous continuerons avec la remise en état d'un tronçon de route de Trébuol à Prelle, à Trouiller pour la 2<sup>ème</sup> fois, à Tinland où un enrochement devrait être construit sous la route. La dernière partie du réseau d'eau communal de la Roche à Moulinas, datant de 1964 va être remise à neuf en ce début d'année.

Nous allons créer deux parkings à Alliandre d'environ 30 places et le Chastelard de 10 places pour le plaisir de tous.

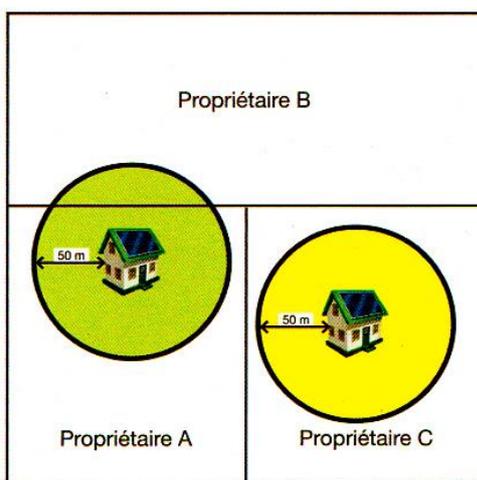
Je ne liste pas bien sûr les nombreux petits aménagements que nous devons réaliser au fil des mois et de vos demandes dans la limite du raisonnable bien sûr.

# Emploi du feu et débroussaillage obligatoire en Ardèche

ZONE NON URBAINE

- zone débroussaillée par A.
- zone débroussaillée par C.

Cas n° 1



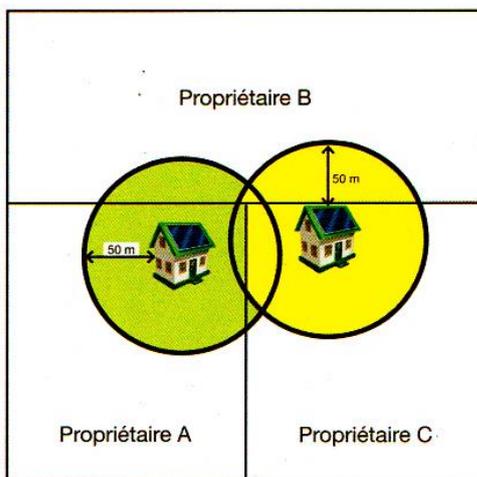
## Cas n°1 :

Vous êtes le propriétaire A. Vous devez débroussailler dans un rayon de 50 m autour de votre maison ou installation. Cette distance empiète chez le propriétaire B, vous devez obtenir son accord pour réaliser le débroussaillage dans sa propriété à vos frais.

Le propriétaire B situé en zone non urbaine ne dispose pas d'installation sur son terrain. Il n'est pas soumis à l'obligation de débroussaillage.

Le propriétaire C doit débroussailler 50 m autour de ses bâtiments ou installations.

Cas n° 2



## Cas n°2 :

Vous êtes le propriétaire A. Vous devez débroussailler dans un rayon de 50 m autour de votre maison ou installation. Comme cette distance empiète chez les propriétaires B et C, vous devez obtenir préalablement leur accord avant de débroussailler chez eux.

Le propriétaire B situé en zone non urbaine ne dispose pas d'installation sur son terrain. Il n'est pas soumis à l'obligation de débroussaillage.

Pour les parties communes (zones de superposition de l'obligation de débroussailler) entre vous et le propriétaire C, la charge du débroussaillage de la partie commune située sur votre parcelle vous incombe en totalité. De la même façon, le propriétaire C est tenu de réaliser la totalité du débroussaillage de la partie commune située sur sa parcelle.

Pour la partie commune située chez le propriétaire B, la charge des travaux incombe au propriétaire soumis à l'obligation de débroussaillage le plus proche d'une limite avec la parcelle B soit, dans le cas présenté ici, le propriétaire C.

# Recensement de la population 2015

Cette année, le recensement se déroule dans notre commune. Il a lieu du 15 janvier au 15 février.

## C'est utile

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer le nombre de personnes dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin, etc.



## C'est simple

L'agent recenseur recruté par la mairie de Saint Maurice-en-Chalencon se présente chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Si vous répondez par internet, rendez-vous sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Si vous répondez avec les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

## C'est sûr

Seule la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) est habilitée à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une seule fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont ni enregistrés ni conservés. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

## Quand chasse et photographie animalière font bon ménage



*Pascal : Frédéric, peux-tu nous parler de ta passion ?*

Frédéric : Je suis passionné de photographie de nature et notamment animalière. J'habite sur Saint Sauveur-de-Montagut, j'affûte et me promène un peu partout dans les environs pour repérer et photographier oiseaux, renards, chevreuils et autres...

*Pascal : Quel type de matériel utilises-tu ?*

Frédéric : Je travaille avec un reflex numérique et un téléobjectif qui me permettent de ne pas m'approcher trop près des animaux afin d'éviter de les déranger. C'est très important surtout en période de reproduction. Je suis en tenue de camouflage et j'utilise divers filets, tentes ou bâches.

*Pascal : Peux-tu nous donner des détails sur ta façon de faire ?*

Frédéric : Il m'arrive d'utiliser la technique de la billebaude (partir à la rencontre des animaux appareil en main) mais les résultats sont médiocres. Généralement, les animaux me repèrent les premiers et c'est pourquoi je pratique la plupart du temps l'affût. La plus grande partie du travail étant le repérage des endroits de passage ou de gîte des animaux puis la préparation d'un affût qui me permettra de les photographier sans être vu, entendu ou flairé. Je suis d'autre part à l'écoute des utilisateurs de la nature qui ont pu régulièrement observer un animal à tel ou tel endroit. A ce sujet, je tiens à remercier plusieurs membres de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) de Saint Maurice-en-Chalencou ainsi que l'ACCA elle-même qui me permettent d'utiliser les miradors qu'ils ont installés.

*Pascal : En quoi cela-t-il utile ?*

Frédéric : Je n'ai pas eu à faire le travail de repérage, les miradors sont placés sur les lieux de passage régulier de gibier, je n'ai pas non plus à installer d'affût, juste à mettre un filet de camouflage, c'est donc un gros gain de temps.

*Pascal : En tant qu'amoureux de la nature, cela ne te gêne pas de collaborer avec des chasseurs ?*

Frédéric : Il faut arrêter avec les stéréotypes et les idées préconçues, des cons il y en a chez les chasseurs comme partout. Je n'ai rien contre la chasse quand elle est faite avec respect et intelligence. Je ne suis pas végétarien et j'aime le gibier, en photo tout le temps et dans mon assiette de temps en temps. Et puis stop à l'hypocrisie, je préfère voir un animal vivre en liberté et mourir de la balle d'un chasseur que les milliers d'animaux qui vivent dans des conditions de torture toute l'année dans les élevages intensifs pour finir dans les rayons de supermarché où nombre d'entre nous se précipitent sans remord pour les acheter...

Propos recueillis par Pascal Delbrayelle.

# **Comité d'animation**

## **Rôtie du 15 octobre 2014**

Comme chaque année, le comité d'animation a invité les saint-maurissois à venir déguster les châtaignes. Celles-ci avaient été achetées en début de saison et marquées, puis congelées afin de les conserver.

La salle était bien remplie d'autres amis des communes avoisinantes s'étaient joints à nous. Châtaignes, ???élinton de la Roue, buffet de charcuterie, fromage, le tout accompagné par la reine de l'accordéon Françoise Chaffois.

L'ambiance était là, danses, chants qui nous ont fait presque oublié de casser la croûte.

Merci à Yves\* pour la cuisson des châtaignes, merci à toute l'équipe qui n'a pas manqué d'ardeur.

A très bientôt pour la daube provençale du 11 avril et le 5 juillet pour la soirée concert avec RIZOM.

Amicalement, Zizou et toute l'équipe.

(\*) Prompt rétablissement à Yves, opéré pour quelques ennuis mécaniques ! Ouf, il était là pour cuire les châtaignes, merci Yves !

## **Colis de Noël**

L'équipe du CCAS s'est réunie en mairie pour la préparation des colis.

Cette année, nous avons décidé de donner les colis à partir de 70 ans et nous avons distribué 32 colis.

Les membres du CCAS se sont déplacés chez les personnes pour passer un petit moment en ces jours de fête.

Ces colis ont été préparés à Gamm Vert à Saint Sauveur-de-Montagut par Claudine. Nous espérons qu'ils vous ont plu.

Bonne année 2015. Bonne santé et rendez-vous de nouveau en fin d'année.

## **Arbre de Noël Saint Maurice-Saint Michel**

C'est le vendredi 19 décembre dans la salle communale d'Alliandre que s'est déroulé l'arbre de Noël offert par les deux municipalités et le FJEP.

57 enfants étaient présents accompagnés de leurs parents.

Les enfants de l'école de Saint Michel ont ouvert le spectacle avec de très beaux chants, suivi des contes russes de Pietouchok et de la visite du père Noël. Celui-ci a distribué des friandises aux bambins émerveillés.

La soirée s'est terminée par le verre de l'amitié, un très bon moment de convivialité. Merci à tous.